

SEANCE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2009

Président : M. Yves FAVRE
Vice-président : M. BONFANTI Damien
Secrétaire : M. ALONSO Javier
Membres : Mme Lucia BARBEY, Mme Carole ESTOPPEY, M. Dominique ZEHFUS

Sont présents :

MM. Thierry AESCHBACHER, Cedric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, M. Xavier COULIN, Mme Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mme Corinne FLOREY BARDET, M. Jean FONTAINE, Mmes Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, Murielle MARCHIANDO, MM. Christian MARCHIANDO, Philippe PERRENOUD, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Suzanne RICHERT, MM. Christo SABEV, Karel STUDER, Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Roger GOLAY, John LINGG, Patrick LUSSI, Alain MATHIEU

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. François BAERTSCHI, M. François LANCE,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2009
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 4 novembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**
 - a) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (31,77 %) sur la parcelle 3708, feuille 23 de Lancy, pour la transformation et l'agrandissement d'une villa contiguë située au chemin de la Colline 1b **p. 797** **Arrêté**
 - b) Divers
- 7) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 2 décembre 2009 -
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
 - a) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (43,5%) sur la parcelle 2837, feuille 32 de Lancy, pour la construction de 3 villas « Minergie » contiguës au chemin du Petit-Voiret 11, Grand-Lancy **p. 798** **Arrêté**
 - b) Marbriers - Point de la situation sur le secteur des centralités **p. 799** **Information**
 - c) Divers
- 8) **Commission des sports - Séance du 26 novembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**
 - a) Parc Louis-Bertrand - Construction d'un terrain multisports
Crédit d'investissement (Fr. 400'000.--) **p. 800** **Arrêté**
 - b) Divers
- 9) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication -
Séances des 30 mars, 31 août, 26 octobre et 30 novembre 2009 -
Rapporteurs : M. Patrick LUSSI, Mme Nathalie VERGAIN et M. Gilles AUGSBURGER**
Révision du règlement du Conseil municipal **p. 801** **Arrêté**

Séance ordinaire du 17 décembre 2009

- 10) **Commission des travaux et constructions - Séance du 3 décembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -
Séance du 7 décembre 2009 -
Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
Ecole Cérésole - Restaurant scolaire - Crédit de construction (Fr. 1'150'000.--) **p. 802** **Arrêté**
- 11) **Commission des travaux et constructions - Séance du 3 novembre 2009 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
Divers - Travaux en suspens : Stade de Lancy-Florimont / Restaurant scolaire de Cérésole /
Salle de spectacles Villa Tacchini **p. 806** **Information**
- 12) **Commission de la sécurité - Séances des 14 septembre et 23 novembre 2009 -
Rapporteurs : M. Hüseyin TEMEL et Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN**
Résolution pour étudier la mise en place de caméras sur le territoire de la commune
- Propositions de lieux à surveiller par des caméras **p. 808** **Information**
- 13) **Commission de la sécurité - Séances du 23 novembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN**
a) Election de la Vice-présidente **p. 810**
b) Application de la nouvelle loi sur les APM - principaux changements au
1er janvier 2010 **p. 810** **Information**
c) Proposition d'augmentation de l'effectif des APM dès 2011 **p. 811** **Information**
d) Divers
- 14) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication -
Séance du 30 novembre 2009 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
TV Lancy - Choix du mandataire **p. 811** **Information**
- 15) **Commission des travaux et constructions - Séance du 3 décembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN**
a) Avenue du Curé-Baud - Mesures de circulation durant le chantier **p. 812** **Information**
b) Divers
- 16) Propositions individuelles et questions **p. 813**
- 17) Questions du public ---

M. FAVRE : Bonsoir à toutes et à tous, M. le Maire, MM. les Conseillers administratifs, Mmes et MM. les Conseillers municipaux et chers collègues, Mme la Secrétaire générale Odile de Garrini, Mme la secrétaire du Conseil municipal Maya Augsburg, M. Grégoire, projectionniste, M. Breda, notre fidèle huissier et aux représentants de la presse et au public.

Je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil municipal du mois de décembre 2009, dernière séance de l'année et de la décennie.

J'excuse les absences de Mme Luisa Alonso-Pentzke, MM. Roger Golay, John Lingg, Patrick Lussi et Alain Mathieu. Mme Marchiando aura un peu de retard.

J'aimerais prier le Conseil administratif de féliciter l'administration communale et, plus particulièrement, le Service des parcs, promenades et maintenance pour les superbes sapins de Noël mis en place sur les principaux axes de notre commune.

Le sapin, sis à proximité de la Mairie, qui change de couleurs, cartonne à fond auprès de nos communiens. Je ne compte plus les louanges que j'entends à son sujet, et je suis sûr que tous mes collègues, Conseillers municipaux, s'y associent.

Autre petit point, lorsque nous vous avons conviés à la course du Conseil en septembre, nous avons évoqué dans le courrier l'éventualité d'un appel de fonds pour couvrir un possible dépassement de budget.

Séance ordinaire du 17 décembre 2009

Les comptes viennent d'être bouclés par les services de notre administration, et vous pouvez vous préparer à gâter vos maris, femmes et enfants pour Noël. Nous n'allons pas puiser dans vos jetons 2009, les chiffres, comme le budget communal, sont dans le noir.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme FLOREY BARDET : Je demande à ce que l'ordre du jour soit modifié. Je souhaite le rajout et l'urgence pour la demande de l'Association Lancy en Fête.

M. FAVRE : Il s'agit d'une modification de l'ordre du jour, j'ouvre le débat.

M. LANCE : J'imagine que Mme Florey Bardet demande de passer l'arrêté qui avait été prévu à la dernière commission des finances, qui a été reporté au mois de janvier. J'imagine que c'est ce que vous voulez.

Mme FLOREY BARDET : Oui.

M. LANCE : Il est vrai que j'avais l'intention de faire une communication dans les « Communications du Conseil administratif », je vais donc la faire tout de suite.

En effet, je dois malheureusement vous informer que, suite à une discussion que j'ai eue avec M. Daniel Pansier, celui-ci a décidé finalement de renoncer à organiser Lancy en Fête en 2010.

Devant prendre impérativement des engagements avec des artistes et des fournisseurs avant la fin de l'année, M. Daniel Pansier a jugé qu'il ne disposait pas en l'état de garanties suffisantes du Conseil municipal pour repartir de zéro avec une telle manifestation. C'est la communication importante que je voulais vous transmettre.

Mme FLOREY BARDET : Je maintiens ma demande, je pensais que l'événement ayant lieu en 2010, il ne fallait pas attendre le mois de janvier pour le rapporter. C'est une manifestation qui demande tout de même passablement de travail. Maintenant, il est vrai que je n'étais pas au courant de cette information. Je maintiens donc ma demande.

M. FAVRE : Je propose de rajouter entre les points 15 et 16, un point concernant Lancy en Fête. Je propose de voter sur cette modification de l'ordre du jour.

M. AESCHBACHER : J'avais un souci qu'on ne vote pas sur le principe de rajouter ou pas ce point à l'ordre du jour. A mon avis, je propose de ne pas le rajouter, puisqu'on a une réponse du Conseiller administratif délégué qui est manifestement claire. De débattre sur un sujet de savoir si on va donner Fr. 25'000.-- de garantie à quelqu'un qui ne va pas organiser une manifestation, c'est un peu un non-sens.

M. ANNEN : On est sur la même longueur d'onde.

M. LANCE : Je ne peux pas juger de la position de M. Daniel Pansier, s'il devait arriver ce soir que vous acceptiez unanimement la garantie de déficit de Fr. 25'000.--, je ne sais pas si M. Pansier changerait d'avis par rapport à une telle position.

M. ANNEN : Je reviens juste, par rapport à ce petit changement qui est demandé. Le problème personnellement, je ne sais pas si je reflète la position des membres de la Commission des finances à qui a été présenté ce dossier. La Commission des finances n'a pas remis en cause l'organisation, elle avait besoin de réponses à des questions qu'elle demandait. Je n'imagine pas que les réponses aux questions qui se posaient à la Commission des finances arrivent ce soir. Je me verrai mal personnellement changer

Séance ordinaire du 17 décembre 2009

d'avis quant à cette manifestation que j'apprécie comme tout un chacun. Les questions ont bloqué ce dossier et je n'imagine pas que l'on puisse rajouter ce sujet à l'ordre du jour de ce soir.

M. FAVRE : Le rajout est refusé à la grande majorité.

L'ordre du jour est donc accepté.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2009

Le procès-verbal est approuvé avec mes remerciements à Mme Augsburgers.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Il n'y en a pas.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BAERTSCHI : L'absence de M. Lussi s'explique par sa présence au Grand Conseil ce soir. Pour ceux qui sont des lecteurs assidus de la Feuille d'avis officielle, vous n'ignorez pas que ce soir, il y a dès les premiers points de l'ordre du jour, une motion et une discussion sur la pertinence du retour du tram 17, du retour d'une fréquence plus importante.

Je vous informe que le Grand Conseil va présenter une motion au Conseil d'Etat qui va un peu dans le sens de ce que nous avons demandé, donc un retour de meilleures fréquences sur la ligne désaffectée, et que la commission aussi, va faire un rapport qui ira dans ce sens. Donc, on ne peut pas espérer beaucoup mieux de la part de nos exigences institutionnelles, et je me réjouis de savoir, peut-être quand même ce dossier ne va pas être enterré, et que d'ici quelques mois, voire un peu plus, nous ayons quand même une réponse circonstanciée à notre demande.

M. LANCE : Comme le prévoit le règlement de l'organisation de TV Lancy, la future TV locale, le Conseil d'administration de Télélancy SA qui est la société anonyme qui avait été créée il y a une vingtaine d'années pour la mise en place du télé-réseau, nomme un conseil consultatif des programmes et définit sa composition ainsi que son mode de fonctionnement.

Dans la composition de ce conseil consultatif, il est prévu entre autres, que le Conseil municipal désigne un représentant élu par groupe politique. Par conséquent, il serait bon que les groupes politiques me fassent d'ores et déjà des propositions à ce sujet, qui, bien évidemment reviendront dans ce Conseil municipal pour la désignation des représentants du Conseil municipal au sein de ce conseil consultatif, je dirai au début de l'année 2010.

Ensuite, vous rappeler que la manifestation Noël à Lancy, avec son grand marché de Noël, aura lieu ce week-end à l'école En Sauvy, de vendredi soir à dimanche en fin d'après-midi.

Enfin, pour les mélomanes, le concert de Noël proposé par le Groupe culturel de Lancy se déroulera le dimanche 20 décembre à 17 heures en l'Eglise Notre-Dame-des-Grâces du Grand-Lancy.

Séance ordinaire du 17 décembre 2009**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Séance du 4 novembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**

**a) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (31,77 %) sur la parcelle
3708, feuille 23 de Lancy, pour la transformation et l'agrandissement d'une villa
contiguë située au chemin de la Colline 1b**
=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : M. Kunz, architecte, explique qu'il s'agit de l'extension de la dernière villa, sur les 3 villas contiguës, située en bordure de la route du Grand-Lancy, juste après la montée du chemin de la Colline.

Cette extension de 4,5 m sur 5 m en façade fournira une surface habitable confortable pour la famille concernée. Il s'agit de la continuité entre une dalle, un mur et une toiture en béton. Etant en zone villas à densité de 0,27 %, cette extension entraîne une dérogation à cette densité, qui est calculée sur l'ensemble de la parcelle 3708.

M. Kunz précise à un commissaire que les autres propriétaires ne seront pas pénalisés par rapport à cette dérogation, qui pourrait même être portée à du 0.4 %. Le rapport de calcul de surface, sur demande du DCTI, tient compte de l'autorisation initiale, dont les droits à bâtir constitués à l'origine sont repris. Sans cela, il serait impossible de construire en continuité.

A l'unanimité, la Commission a préavisé favorablement cette dérogation.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité par 28 oui. (Voir Annexe).

b) Divers
=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : *Demande de reclassement de la zone villas de la Chapelle -* MM. Robert Cramer et Mark Muller ont demandé le reclassement de la zone villas de la Chapelle, zone qui se trouve entre le CAD et le P+R du Bachet, en 3ème zone. Or, le Conseil municipal avait refusé en 2002 ce reclassement du fait que la grande parcelle au sud avait déjà été reclassée. Le plan directeur adopté il y a une année précise qu'il s'agit de la 5ème zone, et il serait mal vu, de demander aujourd'hui déjà un déclassement. L'Etat possédant dans ce périmètre quelques parcelles, voudrait bien commencer à construire, raison de la demande de ces deux Conseillers d'Etat, et la Commission doit donc se préparer à recevoir prochainement cette demande de déclassement. Pour le moment, il s'agit d'une demande de renseignement qui pourrait ensuite déboucher sur un plan localisé de quartier, mais on se trouve toujours en 5ème zone, donc pas en zone de développement. A noter qu'une grande partie de ces parcelles va être utilisée par les installations de chantier du CEVA, donc le projet de construction n'est pas prévu dans l'immédiat.

Rencontre avec des pétitionnaires - Des représentants des 500 pétitionnaires de « Non à un aménagement jusqu'à saturation ! Oui à une urbanisation de qualité » concernant le projet de construction d'un immeuble derrière la chapelle protestante du Petit-Lancy ont été entendus par le Conseil administratif, ceci sur

Séance ordinaire du 17 décembre 2009

mandat du Conseil municipal. Cet immeuble est propriété de l'Etat, et le dossier correspond aux normes de la loi sur les constructions. A noter que les opposants se sont prononcés contre le projet et non sur la construction de logements en elle-même. Les opposants ont établi un contre-projet, qui a été rejeté par l'Etat et qui sera examiné néanmoins par le Conseil administratif, mais l'affaire va sûrement s'arrêter là.

Eclairage sur le terrain de football des Fraisiers - Un commissaire signale la coïncidence étonnante quant à la demande d'éclairage du terrain des Fraisiers pour y accueillir la première équipe du Grand-Lancy FC, qui est en sorte chassée des Cherpines, alors que le groupe Démocrate-chrétien du Grand Conseil demande une clause d'urgence pour modifier le plan localisé de quartier aux Cherpines pour y faire des constructions.

7. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Séance du 2 décembre 2009 - Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS

a) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (43,5 %) sur la parcelle 2837, feuille 32 de Lancy, pour la construction de 3 villas « Minergie » contiguës au chemin du Petit-Voiret 11

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Après une courte introduction de la part du Président de la commission, nous avons reçu M. Duparc, architecte, lequel est le concepteur du projet qu'il nous a présenté. L'actuel propriétaire de la parcelle concernée souhaite démolir sa maison. En lieu et place, il serait construit trois villas contiguës, deux identiques et une plus grande au centre. Le propriétaire souhaite habiter la villa qui est la plus éloignée.

Le terrain est en pente. Des parkings au sous-sol seront aménagés. L'accès à ces parkings se fera depuis la partie la plus basse de la parcelle. Du parking, on pourra accéder au reste du sous-sol et au rez-de-chaussée. L'aménagement intérieur sera composé d'un séjour, cuisine, toilettes et terrasse au rez. Au premier, on trouvera trois chambres et deux salles de bain. Il y aura 4 chambres dans la maison du milieu. Pour le sous-sol, on trouvera dans chaque maison un espace salle de jeux, une cave et une chaufferie.

Ces maisons répondront aux normes « Minergie » avec une toiture plate végétalisée. Elles seront équipées d'une pompe à chaleur. Des panneaux solaires seront installés sur le toit et l'eau de pluie sera récupérée pour l'arrosage des jardins dans un premier temps et pourrait être utilisée pour les sanitaires dans le futur.

Le projet se situe à proximité de constructions assez importantes. Les transports publics et, par conséquent, les axes routiers sont proches de même que les établissements scolaires. Il sera prévu cinq containers le long du chemin des Fraisiers destinés au tri habituel soit : déchets, compost, verre et papier. Une zone couverte extérieure est prévue pour les abriter. Il est précisé qu'une déchetterie se trouve à proximité, près du stade des Fraisiers.

Quelques questions sont posées sur :

- les surfaces de roulement qui seront perméables et composées d'un revêtement bitumeux ou pavé
- certains détails concernant l'emplacement des jardins, le genre de clôture
- la composition des matériaux extérieurs qui serviront à l'isolation périphérique
- le remplacement d'un vieux mur séparant deux parcelles en y plantant une haie et en privilégiant des essences indigènes.

Dans la discussion qui a suivi cet exposé, notre excellent Président énumère les directives de la commune en matière de dérogation et il est constaté que le projet répond à tous les critères, tout en laissant à chacun la liberté d'opinion en ce qui concerne la qualité de l'architecture.

Séance ordinaire du 17 décembre 2009

Après toutes les questions et réponses, l'arrêté est accepté à l'unanimité des membres présents à cette commission.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité par 28 oui. (Voir Annexe).

b) Marbriers - Point de la situation sur le secteur des centralités

=====
M. ZEHFUS présente le sujet : Un historique du plan directeur du quartier des Marbriers est rappelé par notre Conseiller administratif délégué. Deux plans localisés de quartier ont été votés dans les secteurs A et B. Il précise que le quartier est pauvre en commerces de proximité et que, pour faire vivre un quartier, il est nécessaire d'y incorporer un certain nombre d'équipements. Deux parcelles appartiennent chacune à deux propriétaires différents et l'un d'eux a demandé une étude pour sa parcelle.

Selon certains commissaires, ce plan directeur de quartier n'avance pas vite et il y a une certaine inquiétude des propriétaires quant au niveau urbanistique et quant à l'intensité de la circulation sur la route de St-Georges qui coupe la surface du quartier.

En ce qui concerne les propriétaires, l'un d'eux, un fleuriste, garderait son magasin qui est en liaison avec le cimetière. Quant au second, un marbrier, il s'installerait à proximité dans une cour intérieure, ce qui lui permettrait de maintenir ses activités. Il est précisé qu'à l'heure actuelle, les marbriers travaillent sur du matériel déjà en partie coupé qui génère moins de nuisances qu'auparavant. Une solution pourrait être trouvée sur la commune pour le stockage du matériel.

La commission reçoit M. Oberson, architecte. Ce dernier nous a expliqué que l'étude a été faite à la suite des précédentes qui concernaient les secteurs A et B. Il a parlé du trafic important sur la route de St-Georges et précise qu'il serait souhaitable de créer et privilégier de petits espaces publics en relation avec les différentes parties du quartier.

L'idée était de dégager l'entrée du cimetière, de garder l'arrondi pour permettre un meilleur développement du secteur E, route de St-Georges - avenue du Cimetière. Il a également donné quelques précisions sur le secteur G.

Après une brève discussion sur certains points de détails, la parole a été donnée à MM. Frauenfelder et Ris, également architectes. Ils ont expliqué, à tour de rôle, qu'ils ont été mandatés par un des propriétaires. Ils ont pris des contacts avec les différents intervenants. Ils ont précisé avoir réussi à obtenir une forme de consensus par rapport au projet de base. Ils ont dissocié la partie publique avec celle des logements et ont apporté une précision quant à la cour des Marbriers qui pourrait incorporer certaines activités au rez-de-chaussée en adaptant la géométrie de celle-ci.

M. de Rivaz, urbaniste au Département également présent, a apporté quelques commentaires sur le sujet. Il a précisé également que les logements se commercialisent plus facilement que les commerces. Aux différentes questions des commissaires, il a également apporté quelques précisions sur la largeur de la chaussée de la route de St-Georges, étant donné le passage des transports publics.

La discussion qui a suivi a porté sur la nécessité d'implanter des commerces de proximité. Un commissaire souhaite incorporer des images de synthèse à l'avenir pour une meilleure vision et compréhension des projets présentés.

Séance ordinaire du 17 décembre 2009**c) Divers**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : L'existence d'un passage sous voies est évoquée entre le Grand-Lancy et La Praille et il est demandé si une étude pouvait être faite pour le modifier et éviter ainsi de passer par le Pont-Rouge ou la route de St-Julien pour se rendre dans le secteur Praille-Acacias-Vernets.

Il est demandé : quand la place du 1er-Août sera libérée ? Quand débiteront les travaux à la place des Ormeaux ? Des réponses sont apportées de même que sur le planning des travaux à la place des Ormeaux.

**8. COMMISSION DES SPORTS - Séance du 26 novembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY****a) Parc Louis-Bertrand - Construction d'un terrain multisports -
Crédit d'investissement (Fr. 400'000.--)**

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : A la suite du refus du canton pour la création d'un Agorespace, l'architecte en charge de l'étude avait proposé au Conseil administratif une seconde possibilité qui s'avérait alors trop coûteuse et qu'il avait refusée. Une troisième variante nous est proposée, d'un montant correspondant à l'investissement inscrit au budget 2009, de plus, cette nouvelle variante a été acceptée par le DCTI, à savoir la construction d'un terrain multisports de 40.00 x 30.00 ml, soit de 1'200 m2 de surface totale sur laquelle on pourra pratiquer le basketball, le volleyball et le football. Ce terrain, dont la surface sera en bitume de couleur, n'aura pas de barrière sur les côtés, seuls des grillages seront installés en fond de terrain, afin que les ballons soient arrêtés. Du mobilier urbain en béton blanc agrémentera l'espace.

Un commissaire pense qu'il faudrait aussi prévoir des buts de hockey.

M. STUDER : Je pense que la nécessité de barrière censée empêcher des ballons ou tout autre objet volant est inversement proportionnelle à la dextérité des joueurs, c'est comme si on ne mettait pas de filet dans une patinoire. Ne pas en installer, est tout simplement aberrant. Devoir s'en passer sous prétexte que des barrières casseraient une ligne architecturale de l'ensemble, un exemple de plus de l'incapacité notoire de certains à appréhender la réalité du terrain qu'il soit de foot ou autre.

L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité par 29 oui. (Voir Annexe).

b) Divers

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : Les commissaires reçoivent la liste des subventions de plus de Fr. 10'000.-- versées à diverses associations sportives de Lancy, d'un montant total de Fr. 787'028.-- au budget 2010.

Plus de 135'000 entrées enregistrées à la piscine du Grand-Lancy cette saison, 2^{ème} meilleure saison depuis l'ouverture. En 2010, la piscine accueillera son 5 millionième visiteur.

L'éclairage du terrain des Fraisiers sera opérationnel en avril.

Séance ordinaire du 17 décembre 2009

Les clubs Yamabushi et Judokwai sont en passe de signer un règlement conjoint pour l'utilisation d'une salle commune.

Les soucis de cotisations entre les clubs Yen-Dô et Dojo Palettes ont été réglés, ce qui met un terme à leur litige.

La Mairie recevra prochainement le rapport de l'audit du club Grand-Lancy FC.

**9. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION -
Séances des 30 mars, 31 août, 26 octobre et 30 novembre 2009 -
Rapporteurs : M. Patrick LUSSI, Mme Nathalie VERGAIN et M. Gilles AUGSBURGER**

Révision du règlement du Conseil municipal

=====

M. Lussi est excusé, il n'a pas transmis son rapport.

Mme VERGAIN présente le sujet : Comme mentionné dans le procès-verbal de la Commission de l'administration, affaires économiques et communication, cette séance était un premier tour de table de la révision du règlement du Conseil municipal.

Plusieurs idées ont été mentionnées, quelques esquisses de modifications ont été façonnées, mais aucune décision définitive n'a été prise. Il est donc décidé que la révision du règlement sera un sujet traité à une date ultérieure.

M. AUGSBURGER présente le sujet : Je poursuis par la séance du 26 octobre - Le Président rappelle que chacun des membres a reçu le règlement avec les modifications apportées lors des séances précédentes.

Un commissaire insiste sur le langage épïcène et sur les litiges que chaque président de commission est appelé à régler.

Un commissaire propose d'ajouter à l'article 2.2.2 au sujet du Président : « il maintient l'ordre ». Il est également proposé d'ajouter un article sous le point 9.4 et après discussion, il est ajouté : « le Président dirige les débats de la commission et veille à leur bon déroulement », ceci pour chacune des commissions.

Séance du 30 novembre 2009

Le Président laisse prendre connaissance des 2 articles modifiés aux commissaires, une seule remarque à l'article 9.10 pour remplacer « le Conseiller administratif » par « le Conseiller administratif délégué », ce projet d'arrêté est accepté à l'unanimité !

M. LANCE : J'aimerais vous signaler qu'une erreur de frappe est survenue sur les modifications proposées. En effet, à l'article 2.3.4., le mot « approuvé » a été supprimé par inadvertance. La phrase exacte est : « toute personne peut prendre connaissance des procès-verbaux des séances du Conseil municipal approuvés ».

Vous avez reçu une modification sur vos places ainsi qu'une modification de l'arrêté.

L'arrêté 9) est accepté à l'unanimité par 29 oui. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 17 décembre 2009

- 10. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 3 décembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 7 décembre 2009 -
Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
-

Ecole Cérésole - Restaurant scolaire - Crédit de construction (Fr. 1'150'000.--)

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : La présentation de ce jour concerne le projet pour lequel le crédit d'études a été voté le 5 février et qui a été retravaillé par les mandataires en vue de la réalisation d'économies. L'un des mandataires signale qu'une certaine simplification, par exemple, suppression de la végétalisation du toit a permis l'économie de 150'000.- et que l'autorisation de construire est acquise.

Conformément aux nouvelles directives cantonales, le bâtiment est aux normes Minergie ; il est très bien isolé, sans double flux du fait du coût d'une telle installation, mais avec une source énergétique géothermique. Le raccordement à la chaudière de la villa du parascolaire attenante a été étudié, mais il s'avérerait plus coûteux.

Il est signalé que le bâtiment sera polyvalent, avec une cuisine sur place et des aménagements autorisant une certaine modularité, et qu'il pourra se prêter à d'autres activités que celles de restauration, en particulier celles liées au parascolaire. Le débat s'engage alors sur la nécessité d'une telle infrastructure à l'heure actuelle.

Certains pensent qu'avec les modifications que générera HarmoS, l'accord inter cantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire, il est possible que les enfants aient l'horaire continu et soient donc libérés de l'école en tout début d'après-midi. Il est rétorqué que les enfants n'en n'auront pas moins besoin de manger et que ce n'est pas parce que l'école terminera tôt qu'il en sera de même pour les parents qui travaillent. De fait, des locaux seront aussi nécessaires pour étendre les activités du parascolaire le cas échéant. Il apparaît par ailleurs tout à fait illusoire d'obtenir à court terme un engagement ferme et définitif sur les mesures qui seront prises par le DIP.

Plusieurs Conseillers estiment qu'il serait préférable d'attendre, afin également d'apprécier l'adéquation du nombre de places à la demande compte tenu des frais que représenterait un agrandissement ultérieur. Il est alors rappelé que des études ont été faites sur les places nécessaires et que le problème du manque de places aux cuisines est déjà criant à l'heure actuelle, d'où le besoin urgent de solution.

Enfin, les conclusions des mandataires en ce qui concerne la question du chauffage sont contestées par un commissaire et Président.

Au final, le report du vote à février n'est pas accepté et le projet en l'état non plus.

M. ANNEN présente le sujet : En préambule, le Président signale que la décision de la Commission des travaux est restée pendante, aucune majorité ne s'étant dégagée entre le renvoi de trois mois et le vote sur l'arrêté. La Commission des finances doit se prononcer à cause du crédit supplémentaire de Fr. 150'000.-- à la somme inscrite au budget 2010.

Le Conseiller administratif invite la Commission à aller de l'avant aux vues de l'urgence et du besoin de ce bâtiment.

Il s'ensuit une discussion entre les commissaires sur l'entrée en application d'HarmoS et les effets sur les besoins des parascolaires. Une demande d'information au Conseil d'Etat sur ses effets et l'adhésion future

Séance ordinaire du 17 décembre 2009

du canton sur l'évolution du parascolaire pourraient éclaircir les besoins post HarmoS. L'urgence du besoin et l'attente des réponses potentielles du nouveau Conseil d'Etat ne sont pas en parfaite adéquation.

Le Conseiller administratif invite les commissaires à faire avancer ce projet pour répondre aux besoins urgents auxquels doit répondre ce bâtiment, et que continuer l'étude sur la multifonctionnalité de celui-ci ne ferait que la retarder.

Il apparaît qu'une majorité des commissaires désire qu'une vision multifonctionnelle pour ces locaux sous-utilisés, comme demandée lors du vote du crédit d'étude, soit présente.

L'étude multifonctionnelle et urgente du projet se pose, l'arrêté est voté par 8 voix pour et 2 abstentions.

M. RENEVEY : Je voulais rajouter un point pour la clarté des débats. Le premier point concernait une demande de la Commission des travaux, avec des chiffres par rapport à l'utilisation possible de la chaudière existante dans le parascolaire.

J'ai les chiffres que je voulais vous donner. Il y a une première solution, celle qui a été retenue qui est la solution d'un chauffage par sonde géothermique et pompe à chaleur dans le nouveau bâtiment. C'est donc le simple flux pour ventilation Fr. 18'000.-- hors taxes. La pompe à chaleur Fr. 48'000.-- hors taxes, ce qui nous fait un total pour l'énergie de Fr. 66'000.-- hors taxes.

Concernant la solution d'utilisation de la chaudière du parascolaire, pour un bâtiment Minergie, il faut installer le double flux représentant Fr. 64'000.--, une conduite à distance estimée à Fr. 18'000.--, ce qui amène à un total de Fr. 82'000.--. Il s'agit d'une solution plus onéreuse, c'est la raison pour laquelle, c'est la variante I, c'est-à-dire la pompe à chaleur qui a été préférée.

Pour la deuxième chose, c'est un argument que j'ai entendu aussi plusieurs fois, c'est l'utilisation de cette salle à d'autres moments, c'est-à-dire, qui ne serait pas une solution exclusivement réservée au restaurant scolaire en tant que tel.

Je voulais aussi apporter quelques informations. Il s'agit d'abord d'un bâtiment indépendant, il s'agit ensuite d'un bâtiment dont la surface de la salle représente à peu près 90 m², qu'il y a une cuisine qui peut être utilisable aussi à d'autres moments, et comme il s'agit d'un bâtiment Minergie, on a évidemment une triple isolation qui est donc utile pour le thermique mais qui est également utile pour le phonique. Ce qui m'amène à dire que c'est un bâtiment qui est tout à fait apte à recevoir d'autres fonctions pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, à savoir une utilisation évidemment pour le parascolaire à d'autres moments de la journée et une utilisation qui pourrait également avoir lieu soit pour d'éventuels anniversaires, soit pour des associations, sous réserve évidemment des problèmes d'hygiène liés à l'utilisation en tant que telle du restaurant scolaire. En tout état de fait, il n'y a pas d'incompatibilité avec ces autres solutions.

Le troisième point qui était aussi problématique, c'était le risque d'inutilité de la salle, c'est ce qui a été évoqué dans le rapport avec HarmoS. Là aussi, je me suis entretenu avec Charles Beer pour lui poser la question, puisqu'il était un peu tard pour envoyer une lettre et recevoir une réponse. La lettre a été envoyée, mais je n'ai pas encore de réponse par écrit. En tous les cas, j'ai une réponse orale qu'il me semble important de vous communiquer ; à l'heure actuelle, le département est en négociation avec les différents interlocuteurs pour la rédaction d'un projet de loi. Il m'a expliqué également que, pour lui, il y avait une différence importante entre l'accueil continu et l'horaire continu, ce qui était deux choses différentes, ce qui privilégiait absolument l'accueil continu, sans forcément parler de l'horaire continu. Il m'a permis de vous dire que l'horaire continu qui mettrait en cause le restaurant scolaire était exclu.

C'est tout de même une information qui me semblait importante, c'est-à-dire que la pause de midi subsisterait quoiqu'il arrive par rapport aux diverses solutions qui seraient échafaudées. Voilà les trois éléments que je voulais vous donner avant le vote de cet arrêté.

Séance ordinaire du 17 décembre 2009

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Je voudrais également ajouter un élément à ce qui a été discuté en commission. Vous vous souvenez, il y a quelques mois, on avait reçu ici un groupe de mamans qui se plaignaient de la fermeture de la cuisine du parascolaire qui était dans la maison du parascolaire à côté, et bien là, en deux matinées pourtant glaciales, il y a plus de 50 parents d'élèves de Cérésole qui ont signé une lettre-pétition dont la teneur est la suivante : « Nous soussignés parents d'élèves de l'école Cérésole, tenons par la présente à exprimer notre souhait de voir se réaliser le restaurant scolaire de l'école pour la rentrée 2010 car il répond clairement à un besoin de notre tâche ». Je tiens volontiers ce document à votre disposition.

M. ANNEN : Nous soutenons également ce qui a été dit. Pour moi, il y a un autre problème. J'entends bien les réponses que notre Conseiller administratif nous a données quant à la multifonctionnalité. Pour moi, il est clair qu'on construit un bâtiment, on peut tout faire dedans entre les 4 murs, une cuisine et un robinet. Ce n'est pas l'addition qui avait été demandée, c'était la perception à la Commission des finances, on a demandé qu'une multifonctionnalité soit vraiment étudiée et pas juste dire, nous pouvons faire des anniversaires, on peut faire plein de choses. C'est une vision différente qu'on désirerait avoir. Ce qui nous désole un peu c'est que, entre le crédit d'étude qui nous a été présenté au mois de février et le projet de construction, il n'y a pas eu beaucoup de changements. Je ne suis pas persuadé que l'étude ait été faite sur la multifonctionnalité, alors que c'était quand même une demande majoritaire des membres de la commission.

Deuxièmement, je dirai que cela commence à être de plus en plus dérangeant que, sous prétexte de l'urgence, on nous fasse passer des projets qui sont urgents. Donc, on a un besoin urgent, j'en suis conscient, mais sous ce prétexte-là, on évite d'écouter les demandes des Conseillers municipaux, et surtout quand il y a une majorité qui se dégage dans tel sens, je trouve cela regrettable, et à ce niveau-là, le groupe Libéral-Radical refusera cet arrêté dans ces conditions-là, parce que pour nous, un crédit d'étude est un crédit pour étudier les choses qui sont demandées, là c'est juste une plus-value pour les architectes de Fr. 185'000.--. Cela me dérange un peu que le travail ait été pris un peu à la légère et, c'est pour cela que nous nous opposerons à cet arrêté, et pas du tout à un restaurant scolaire, on est conscient du besoin mais je pense qu'on doit avoir une vision différente par rapport à tout ce qui se construit.

Mme CASUTT : Nous déplorons de devoir construire des bâtiments aussi chers, car nous sommes tenus d'avoir des bâtiments Minergie, même s'ils ne sont utilisés que quelques heures par semaine.

Nous espérons que cette infrastructure pourra être utilisée pour d'autres activités. Nous accepterons néanmoins cet arrêté car il est nécessaire d'avoir cette nouvelle infrastructure pour la rentrée de septembre pour le bien-être des bambins de Lancy.

M. AUGSBURGER : Je suis toujours étonné qu'on nous sorte juste avant un vote les solutions qui ont été demandées depuis une année. C'est un bâtiment qui va être utilisé 10 heures par semaine, 4 jours par semaine. On a une pompe à chaleur parce que c'est soi-disant la solution la moins chère. Il y a 6 mois de chauffage au maximum et 4 mois pour faire de l'eau chaude. Une pompe à chaleur pour un tel fonctionnement, c'est de la stupidité.

Dans la villa d'à côté, j'ai malheureusement colporté l'information que la chaudière avait été changée. En fait c'est celle de l'école qui a été changée. Donc, cela serait l'occasion, dans le prix que vous mentionnez, d'inclure les travaux d'assainissement de la chaufferie existante que l'on peut évaluer à environ Fr. 40'000.- pour la villa. Donc, si on fait une seule chaufferie avec des tuyauteries à distance :

1. Pour la production d'eau chaude on a une consommation d'un appartement ce qui évitera les problèmes de légionellose dans l'eau chaude sanitaire
2. On aura des locaux libérés dans le nouveau bâtiment
3. Vous donnez des prix, je peux vous en donner d'autres la prochaine fois.

Ce que je propose, c'est que l'on construise ce bâtiment, mais on vote ce crédit au mois de février de façon à ce que l'on nous représente une deuxième variante pour Fr. 185'000.-- de crédit d'étude, on peut avoir

Séance ordinaire du 17 décembre 2009

une étude avec deux prix, même si un double-flux est nécessaire, ce sera un confort supplémentaire pour les utilisateurs.

Je demande à ce que l'on renvoie cet arrêté au mois de février. Dans l'état, je ne le voterai pas.

M. RENEVEY : Je voulais simplement répondre à M. Annen en disant que s'il pensait qu'on étudierait une salle de cinéma ou de danse, c'est clair qu'à ce moment-là, cela n'a pas été du tout une entrée en matière. L'utilisation qu'on pourrait en faire, c'est une utilisation qui serait évidemment pour le parascolaire, comme je l'ai dit, des associations ou autres, mais c'est clair qu'on n'a pas envisagé une étude avec d'autres utilisations qu'une salle où on peut s'installer et utiliser en tant que salle d'associations ou autres. Il n'a jamais été question d'utiliser pour d'autres fonctions exotiques qui demanderaient des installations différentes.

M. FAVRE : Suite à la demande de M. Augsburg, j'ouvre le débat sur le renvoi du vote à une date ultérieure.

M. ALONSO : A priori, je ne vois pas d'inconvénient, mais il y a tout de même quelque chose qui me semble important à définir. Est-ce que si on vote cet arrêté en février, on a le temps de construire pour la rentrée prochaine ?

La demande de renvoi en février est refusée par 17 non - 12 oui.

M. ANNEN : Je réponds à M. le Maire, juste pour lui dire qu'il devrait savoir qu'une maison où l'on danse n'est pas une chose qu'on soutiendra. Ce qui me désole un peu, je ne m'attendais pas à ce que l'on fasse un cinéma ou une maison de la danse, on aurait encore perdu l'occasion de faire un référendum et cela me dérange parce que je pense qu'à un moment il y a d'autres façons d'aborder les choses. Laissez passer un peu l'humour et la légèreté, sans penser qu'il y a des attaques personnelles sur tout, je pense qu'à un moment, on doit pouvoir se parler tranquillement.

Quand on parle d'urgence, pour moi l'urgence, elle n'existait pas au mois de février quand on a parlé de certaines choses, alors la prochaine fois, M. le Conseiller administratif, je serai plus clair sur mes demandes et sur l'étude d'une multifonctionnalité. Pour moi, ce n'est pas juste de construire 4 murs et de dire, on peut faire d'autres choses dedans. C'est d'avoir une vision un peu plus pragmatique quant à l'utilisation de ces locaux qui vont être utilisés plusieurs heures par semaine et sous utilisés par rapport aux investissements qu'on en fait, et pour cette raison-là, il y a une réflexion qui doit être faite. Cette réflexion aurait pu être faite directement entre février et décembre où l'on nous présente le projet, elle n'a malheureusement, de mon point de vue, pas été faite. C'est uniquement pour cela que l'on va s'opposer en l'état à cet arrêté.

M. ERETZIAN : Je ne suis pas à la Commission des travaux, mais il y a des choses qui me surprennent. Il est prouvé qu'une toiture végétalisée est importante, quand j'entends dire qu'on supprime une toiture végétalisée pour faire des économies pour moi c'est aberrant.

Faire de l'écologie pour faire de l'écologie, on sait que professionnellement, il faut voir contexte par contexte. Pour des choses, on va dépenser des fortunes, qu'on ne va jamais rentabiliser. Pour finir l'énergie grise faite pour la construction du matériel exploitation et démolition, c'est une catastrophe.

Pour ce bâtiment, si on se raccorde à l'installation d'à côté, on va l'amortir plus rapidement que cette pompe à chaleur qui va fonctionner quelques mois pendant la période de chauffe. J'ai eu l'impression, quand j'ai eu des explications de ce dossier, que c'était de nouveau la politique de l'autruche. On fait de l'écologie, sans réflexion sur le sujet.

J'aimerais à l'avenir qu'on ait vraiment des gens compétents qui suivent du début à la fin le problème et non qui disent : pompe à chaleur, Minergie, et on vous présente un bâtiment performant, vous êtes

Séance ordinaire du 17 décembre 2009

heureux. C'est là le discours que j'entends en tant que professionnel, je vous dis franchement, je suis très choqué. J'espère qu'à l'avenir, on ne va pas encore nous proposer des panneaux thermiques pour faire de l'eau chaude sur une école, car à cela, je m'y attends. C'est prouvé a + b que c'est la pire des choses que l'on puisse faire.

M. AUGSBURGER : J'aimerais quand même parler des coûts. On ne nous présente aucun coût d'exploitation que ce soit pour une solution ou l'autre, puisqu'on n'a rien étudié, comme d'habitude. Mais, aujourd'hui si on prend les plans en notre possession, on a 865 m³ qui représentent Fr. 1'300.-- le m³, si on prend avec les frais d'étude, c'est Fr. 1'500.-- le m³. On construit pour moitié prix tous les appartements sur la place de Genève. Je pense qu'à un moment, il y a quand même une réflexion à avoir, je suis désolé.

M. PERRENOUD : Suite à tous ces débats, notre groupe propose que le dossier reparte en Commission afin que nous soyons au clair sur ce sujet.

M. VITALI : Encore une fois je remarque, je ne suis pas dans les commissions concernées, mais le travail ne doit pas être fait comme il faut. La rapporteuse a expliqué qu'il y a une demande, on nous parle effectivement de faire des économies, c'est ce qu'on demande pratiquement sur tous les bâtiments actuellement. Je ne comprends pas que s'il est vraiment technicien dans ce domaine, pourquoi M. Eretzian ne fait pas partie de la commission. A un moment donné, la demande actuellement est qu'on a besoin de ce restaurant scolaire, il ne faut pas vraiment réfléchir si on va faire des économies, si on peut en faire, au Sommet de Copenhague qui a lieu maintenant, on est en train de discuter oui, on va en mettre sur des bâtiments existants.

Je suis personnellement pour que les enfants aient un restaurant scolaire, une place pour manger à midi. Maintenant, notre Maire a expliqué, effectivement, si c'est secondaire de savoir si on va faire un cinéma ou quoique ce soit, ce n'est pas très important, pourvu qu'on ait un besoin pour que les enfants puissent avoir quelque chose pour pouvoir se nourrir à midi.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je vais quand même revenir sur le fait que ce n'est pas uniquement une question de parascolaire midi, mais parascolaire pour le moment 4 heures, il y a aussi un besoin très important à ce niveau-là. Pour l'instant, les enfants de Cérésole, une bonne partie d'entre eux doit aller au Petit-Lancy, sont plus ou moins logés dans des salles de classes, et à ce titre-là, il y a aussi besoin d'un local spécifique du parascolaire pour ces enfants.

M. ERETZIAN : Je suis d'accord, mais pas sous prétexte d'une urgence. Il faut une réflexion minimum et vous savez ma sensibilité face au développement durable et de l'énergie.

M. FAVRE : Nous votons sur la proposition de M. Perrenoud de renvoyer ce sujet en commission des travaux.

Vote refusé par 18 non - 11 oui.

L'arrêté 10) est accepté par 19 oui - 9 non. (Voir Annexe).

**11. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 3 novembre 2009 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**

**Divers - Travaux en suspens : Stade de Lancy-Florimont / Restaurant scolaire de Cérésole /
Salle de spectacles Villa Tacchini**

=====

Séance ordinaire du 17 décembre 2009

M. MARCHIANDO présente le sujet : Stade de Lancy-Florimont - M. Coray du Service des Travaux et Constructions annonce que l'autorisation de démolir la buvette existante et de construire la nouvelle a été reçue pour entrer en force à mi-novembre. Comme il s'agit d'une procédure AIMP (Accord inter-cantonal sur les marchés publics), les appels d'offres d'entreprise générale ont été lancés avec parution dans la Feuille d'avis officielle à la fin novembre.

Il s'agit de la première étape, buvette, douches, infirmerie, WC etc. La demande concernait dans un premier temps une installation avec trois containers vestiaires et trois containers douches, postes d'eaux et WC, ce qui est fait à l'heure actuelle.

Dans un second temps, il y aura encore deux containers vestiaires et deux containers douches qui vont arriver avec les containers buvette, vestiaire-arbitre, infirmerie, qui fera aussi office de salle de comité. Ces derniers seront installés avant la démolition du bâtiment principal afin d'avoir tout l'équipement nécessaire pendant l'année de travaux.

Un recours ayant été déposé par une famille habitant à proximité du stade contre la problématique de la buvette et des nuisances occasionnées. M. Renevey rappelle le premier entretien qui a eu lieu avec elle. Il a mandaté une petite étude auprès d'un acousticien qui propose la pose de nouveaux vitrages plus isolants phoniquement. Le montant du vitrage est estimé à environ Fr. 60'000.-- à comparer aux Fr. 5,5 millions environ de crédit. La famille a aussi été informée du fait que la Ville n'entrerait pas en matière sur la demande de modifier la buvette telle qu'elle l'exigeait pour lever son recours. Un nouveau rendez-vous a été pris avec la famille avec l'espoir qu'elle lève son opposition. La question de l'achat éventuel de leur maison reste ouverte, ce qui permettrait d'imaginer à long terme l'extension du stade.

Restaurant scolaire de Cérésole - Comme tout ou presque a été dit au point précédent, je ne rajouterai que l'information que nous a transmise M. Renevey. On assiste actuellement à une forte augmentation des prix de la construction. Avant, on parlait de Fr. 800.--/Fr. 850.-- le m³ ; désormais, il s'agit de Fr. 900.--/Fr. 950.-- le m³, quasiment Fr. 1'000.-- dans certains cas. Il faut donc être conscient que les prix sont plutôt à la hausse malgré la crise.

Salle de spectacles Villa Tacchini - M. Côte précise que l'autorisation a été obtenue le 26 juin et les architectes ont lancé les soumissions pour une rentrée le 27 novembre. A l'ouverture de celles-ci, on verra où est la tendance par rapport au plan financier.

Les soumissions comprenaient comme base le dossier d'autorisation ainsi que les variantes meilleur marché avec diminution des surfaces de la salle de spectacles. On pourra ainsi voir si on arrive à Fr. 2'700'000.-- ou même plus bas à Fr. 2'500'000.-- tel que demandé par certains en Commission.

M. Renevey indique que si les choses se passent bien, il espère pouvoir faire débloquer ce dossier et arriver dans les prix pour pouvoir réaliser ce bâtiment. Si cela ne devait pas être le cas, il faudrait se poser la question d'un changement du programme tel qu'il est, en tous cas, une diminution plus drastique. Ce serait pratiquement un nouveau projet. Il a écrit au Fonds d'équipement communal conjointement avec la ville d'Onex, pour faire valoir le dossier, puisqu'il répond au critère d'intercommunalité qui est nécessaire pour obtenir une subvention du projet.

Divers - Le Président demande s'il y a eu des plaintes suite à la pose de projecteurs automatiques pour surveillance le long du chemin Sous-Bois. M. Renevey répond qu'en l'état, il n'y a eu aucune plainte, c'est un terrain privé mais il y a peut-être une marge de manoeuvre.

Un commissaire aimerait savoir s'il y a un suivi par rapport au passage pour piétons au chemin de la Colline. M. Renevey répond que le passage pour piétons est prévu. Il pensait présenter la version définitive des plans lors d'une prochaine Commission.

Un commissaire demande si le dossier du bâtiment administratif avance. M. Renevey explique qu'il y a déjà eu un premier tour avec la participation de 2 membres du Conseil municipal. Il y aura un second tour et à l'issue duquel un lauréat serait désigné qui devra réaliser l'ouvrage.

Le Président aimerait avoir un ordre de grandeur du coût pour la commune du Grand-Saconnex de la construction d'un petit boulodrome couvert. M. Côte va se renseigner.

Un commissaire revient sur l'attribution du mandat de la Virgule. M. Renevey lui répond que pour une démolition du bâtiment actuel, une procédure sur invitation est possible. Si, par contre, on devait faire l'immeuble tel que suggéré sur l'autre partie de parcelle, il faudrait alors un concours.

Séance ordinaire du 17 décembre 2009

M. Côte précise qu'il va faire une procédure sur invitation. Il a déjà commencé à faire un descriptif pour que tout le monde ait les mêmes informations. Dans ce descriptif, il va demander Fr. 800.-- le m3 au maximum et également une réflexion aux architectes pour une construction de bâtiment économique. Il espère pouvoir lancer cet appel d'offre à fin novembre pour avoir un retour à mi-janvier.

12. COMMISSION DE LA SECURITE - Séances des 14 septembre et 23 novembre 2009 - Rapporteurs : M. Hüseyin TEMEL et Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN**Résolution pour étudier la mise en place de caméras sur le territoire de la commune - Propositions de lieux à surveiller par des caméras**

=====

M. TEMEL présente le sujet : M. Lance salue la présence de M. Dessibourg, chef des ASM du Grand-Saconnex. Il signale que ce point à l'ordre du jour fait suite à une résolution du Conseil municipal votée le 18 juin 2009 invitant le Conseil administratif à étudier la mise en place de caméras de surveillance sur tout le territoire communal. Les participants ont reçu un avis de droit établi par le Prof. Auer en 2003 et deux documents proposant des emplacements de caméras de surveillance sur le territoire communal, qui ont été établis en collaboration avec les services ASM et SPPM ainsi qu'avec le Service des travaux et constructions et qui sont des premières propositions. Les caméras sont préconisées surtout aux abords des écoles, des déchetteries et de certains bâtiments publics. Leur nombre s'élèverait à 120 environ. II propose de ne pas entrer dans le détail des emplacements ce soir mais plutôt d'écouter M. Dessibourg parler de l'expérience du Grand-Saconnex, la première Commune à avoir mis en place des caméras de surveillance.

M. Dessibourg signale que la Commune du Grand-Saconnex a équipé, en janvier 2007, 7 sites avec 64 caméras qui filment essentiellement des bâtiments communaux et des parkings en sous-sol ; en outre, trois éco-sites sont surveillés. Elles ne filment donc pas le domaine public. Le Conseil administratif a voulu placer des caméras sur ces sites suite à de nombreuses déprédations et à une agression dans un parking. L'expérience donne des résultats très satisfaisants.

Le Conseil d'Etat a autorisé la Commune à faire fonctionner ses caméras 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 auparavant, elles ne pouvaient filmer que de 7h00 à 19h00 les jours de semaines et en continu le week-end. Les données peuvent être conservées pendant 7 jours, voire jusqu'à trois mois quand une infraction est constatée. Seuls sont habilités à visionner les films le Secrétaire général et les ASM du Grand-Saconnex.

M. Dessibourg explique que les caméras sont reliées au poste APM, où les flux arrivent sur un lap top dont l'écran est baissé. C'est uniquement en cas de déprédation qu'on peut se logger sur le système et consulter les images. Ces images sont enregistrées floutées et ce n'est qu'après avoir constaté une déprédation précise qu'il est possible de déflouter l'image pour identifier l'individu.

M. Lance fait part d'un article de la Tribune de Genève datant du 1er au 2 août 2009 dans lequel il est écrit que, votée le 9 octobre 2008 par le Grand Conseil, la nouvelle loi cantonale qui règle les questions de vidéosurveillance et de protection des données n'est toujours pas en vigueur.

M. Dessibourg précise que la Commune du Grand-Saconnex ne tient compte que de l'arrêté du Conseil d'Etat. Pour identifier les gens qui commettent des délits M. Dessibourg explique que, dans un premier temps, ils essaient d'identifier l'auteur puis déposent une plainte et transmettent les données à la police cantonale, à sa demande. Il s'agit d'une obligation légale. Sur chaque site, des panneaux « Site sous vidéosurveillance » ont été installés, par exemple à chaque entrée d'un parking.

Séance ordinaire du 17 décembre 2009

M. Lance signale que, depuis une année, le parking du parc Louis-Bertrand est équipé de caméras de surveillance qui fonctionnent exactement sur le modèle décrit par M. Dessibourg, c'est-à-dire que seuls les ASM peuvent visionner les images, et uniquement en cas de déprédation. On a constaté une nette diminution des déprédations. Le même projet est envisagé au parking des Rambossons.

M. Lance demande s'il est possible d'avoir une idée du coût de l'opération. M. Dessibourg indique que l'achat des 61 caméras a coûté Fr. 257'000.-- et que les frais annuels (Swisscom, ADSL, maintenance) se montent à Fr. 18'000.--.

Un commissaire signale que l'avis de droit du Prof. Auer est dépassé. En effet, le Grand Conseil a voté une loi qui rattache la vidéosurveillance à la LIPAD. Toutefois, le Conseil d'Etat n'a pas encore établi de règlement d'application de cette loi.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : Dans le cadre de l'examen de la résolution pour la mise en place de caméras sur le territoire communal, la commission a reçu M. Zuber, directeur du Service de surveillance des communes genevoises. Ce dernier a souligné que la mise en place d'une vidéosurveillance communale relèvera dès le 1^{er} janvier prochain de la LIPAD (loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données), dont un article traite spécifiquement de ce problème et que certains garde-fous sont mis en place pour éviter une trop forte atteinte à la personnalité.

Je vous épargnerai les détails, mais dans tous les cas, les communes doivent tout d'abord voter une délibération ouvrant un crédit pour la mise en place du système et édicter un règlement en regard de la vidéosurveillance, qui précise les lieux surveillés, le traitement des données en cas d'infraction, les personnes autorisées à y accéder, le but de l'installation et le fonctionnement du matériel. Ensuite, la demande doit parvenir au Conseil d'Etat, avec un dossier contenant notamment une liste des infractions constatées justifiant la mise en place de la surveillance, un plan précis des caméras et de leur champ de prise de vue, les horaires d'utilisation, etc. Il est rappelé qu'une bande ne peut être conservée que sept jours au maximum, sous réserve d'un cas d'infraction avéré, et qu'aucun visionnement direct n'est autorisé. Le dossier doit aussi mentionner les autres mesures de sécurisation mises en place, la vidéosurveillance devant être un moyen parmi d'autres. Enfin, il est rappelé que la vidéosurveillance ne peut être installée que sur le domaine communal public.

Dès le 1^{er} janvier 2010, une nouvelle préposée à la protection des données et une suppléante se chargeront de recueillir toutes les demandes d'autorisation, avec une procédure d'annonce simplifiée, de sorte que la procédure soit moins lourde qu'actuellement.

La discussion qui suit est fournie. Si le sentiment d'insécurité justifie pour certains la pose de quelques caméras, on note quelques dissensions concernant les objets de la surveillance, certains considérant qu'elle doit cibler les bâtiments communaux victimes de déprédations, alors que d'autres souhaitent contrôler les lieux d'attroupement de jeunes.

Dans l'opposition à la vidéosurveillance, on s'inquiète vivement des dérives possibles, par exemple du vol d'images à des fins de propagande, de l'extension de la surveillance et des atteintes y consécutives à la personnalité. Il est encore souligné qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune évaluation rigoureuse de l'efficacité de la vidéosurveillance.

En ce qui concerne les propositions de lieux à surveiller, elles ont été établies à partir du travail conjoint de MM. Deschenaux et Scaglioni, respectivement chefs du Service des Parcs, Promenades et Maintenance et des Agents de la sécurité municipale qui ont relevé les lieux sujets à un vandalisme fréquent (quasi quotidien pour certains d'entre eux), mais sachant que l'abandon de déchets est comptabilisé dans ces infractions. Il est proposé de prendre en compte la gravité des problèmes et de considérer les lieux générant le plus de sentiment d'insécurité. La question de l'éclairage est alors relevée, car bon nombre de lieux ne sont pas éclairés la nuit et des caméras infrarouges ne permettent pas l'identification. La question d'un fort éclairage est toutefois problématique, car le voisinage s'en plaint facilement.

Séance ordinaire du 17 décembre 2009

Un tour de table concernant la pose des caméras souligne que ce qui préoccupe prioritairement les commissaires est la sécurité des personnes, surtout de nuit, avant la déprédation des biens. Or la surveillance par caméras, avec champ de saisie limité et visionnement différé (il est rappelé que le visionnement en direct n'est pas envisageable) semble peu propice à l'assurer. Certains espèrent néanmoins que la présence des caméras ait un effet préventif.

Au final, un relevé des infractions est demandé à MM. Deschenaux et Scaglioni et il est proposé que les discussions se poursuivent au sein des groupes.

**13. COMMISSION DE LA SECURITE - Séance du 23 novembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN**

a) Election de la Vice-présidente

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : Mme Estoppey a été élue à la vice-présidence de la commission.

b) Application de la nouvelle loi sur les APM - Principaux changements au 1er janvier 2010

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : Notre Conseiller administratif en charge de la sécurité rappelle que la nouvelle loi sur les APM n'est pas révolutionnaire pour la police municipale : changement de nom (police municipale) et changement d'uniforme, mais peu de modifications au niveau des prérogatives et des tâches. Il serait surtout indispensable qu'il y ait une augmentation des effectifs de la police cantonale pour des interventions plus efficaces sur territoire communal. Par ailleurs, la collaboration avec la police cantonale est renforcée, avec la mise en place de patrouilles intercommunales (Onex, Bernex et Plan-les Ouates).

M. Scaglioni, qui sera bientôt lieutenant, indique qu'outre le nouvel uniforme, la mise à jour des grades, l'intégration au système Polycom (les nouvelles radios), le titre de police municipale, l'autorisation de porter un bâton tactique et de procéder à une fouille sommaire de sécurité, la nouvelle police municipale pourra contribuer :

- a) aux restrictions temporaires de circulation motorisée en cas de pollution de l'air, sur tout le territoire de la commune.
- b) A assurer, selon la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement du 17 décembre 1987 et son règlement d'application, qu'aucun établissement qui lui est soumis ne soit susceptible de troubler l'ordre public. Assurer aussi le respect de la loi sur la vente de boissons alcoolisées.
- c) A faire appliquer la loi sur les spectacles les divertissements, qui pourrait concerner le bruit et les vibrations lors des manifestations sportives et de loisirs en plein air
- d) A faire respecter la loi sur l'énergie, qui favorise un approvisionnement énergétique suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement, pouvant concerner la commune pour ce qui est du chauffage d'endroits couverts (terrasses de restaurants et de cafés).
- e) A verbaliser des mendiants.
- f) A appliquer la loi sur les mesures d'éloignements, éloigner une personne d'un lieu ou d'un périmètre déterminé, si elle-même ou un rassemblement de personnes auquel elle participe menace l'ordre public.

Séance ordinaire du 17 décembre 2009

Eu égard à ces modifications, il est regretté que la nouvelle loi ne change pas grand chose et ne donne guère plus de compétences aux APM : on demande à la police municipale de garantir la sécurité, mais on ne lui donne pas suffisamment de moyens.

Enfin, aucune revalorisation salariale n'accompagne ces changements et ce point est discuté comme pouvant contribuer à faire naître de nouvelles candidatures. Il est rappelé que le salaire des futurs APM est fixé au niveau communal.

c) Proposition d'augmentation de l'effectif des APM dès 2011

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : Il est rappelé qu'à ce jour, il y a 9 agents, malgré le vote permettant un effectif de 14. 3 candidats ont été sélectionnés par le Conseil administratif pour une école de formation, mais il serait souhaitable d'en avoir 4 ou 5 d'ici janvier, qui pourraient ainsi se présenter à des examens d'admission en mars 2010, puis à la formation en septembre, pour 6 mois. On espérerait ainsi disposer des 14 agents pour le 1^{er} juin 2011. L'augmentation des postes est donc bien un souci de la commune, indépendamment de la motion de l'UDC.

Les critères d'engagement sont rappelés (âge maximum de 35 ans, une formation ou un apprentissage, l'habitude d'avoir des contacts humains, le sens de la diplomatie, un permis de conduire et un domicile à moins d'une heure de la commune). Quelques craintes sont exprimées quant au risque qu'un APM formé quitte ensuite la commune, mais certaines clauses du contrat le limitent et il est souligné que le travail des ASM à Lancy est peut-être plus intéressant qu'en ville de Genève, car leur activité est très variée. M. Scaglioni souligne d'ailleurs que « ses agents ne voient pas le temps passer à Lancy » et qu'ils apprécient vivement leur rôle de police de proximité.

En conclusion sur ce point, notre Conseiller administratif prend note de la position favorable de la Commission d'augmenter l'effectif des APM pour le budget 2011 et de l'examen de la question des salaires des ASM.

d) Divers

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : La commission a eu le plaisir d'apprendre que, après quelques hésitations, l'Amicale des pompiers et les enfants de ces derniers ont pu célébrer Noël dans les magnifiques locaux de leur nouvelle caserne.

**14. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION -
Séance du 30 novembre 2009 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER****TV Lancy - Choix du mandataire**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Lance rappelle qu'un groupe de travail a été mis en place depuis 2 ans et que plusieurs documents ont été élaborés par ses membres. Une annonce a été publiée dans la presse fin juin pour rechercher un mandataire, 38 candidatures ont été déposées.

Séance ordinaire du 17 décembre 2009

Après examen des dossiers, 8 candidats ont été auditionnés, et 4 retenus. L'actuel directeur de Canal Onex était sur les rangs, mais a été écarté suite à une réflexion interne du groupe de travail. Deux candidats d'expérience restaient en lice, assurément bien formés, mais l'un d'eux manquait d'expérience sur le plan de la gestion pure.

C'est donc M. Charles qui a été retenu, avec un souhait de collaboration avec son dauphin M. Cavaleri. Ce choix a été validé par le conseil d'administration de Télélancy et M. Charles devrait commencer son activité dès janvier 2010 pour la mise en place des infrastructures nécessaires en vue d'émissions en septembre 2010 probablement.

Le curriculum-vitae de M. Charles est distribué aux commissaires et il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'un salarié. Le budget de la TV locale est de Fr. 340'000.--, dont un tiers est pris en charge par le Ville de Lancy.

M. Lance précise encore qu'un montant de Fr. 174'000.-- a été prévu par la Ville de Lancy pour l'acquisition des premiers équipements. Somme versée progressivement à hauteur de Fr. 30'000.-- mensuels.

Suite à certaines questions de commissaires, il est précisé que la commune et Télélancy veilleront de près aux investissements et qu'un règlement d'organisation sera joint au mandat du futur directeur.

Il est encore précisé que la collaboration entre les 2 derniers candidats paraît tout à fait plausible et que le choix du matériel nécessaire reste sous la responsabilité du mandataire, pour quelques minutes de production à la rentrée scolaire 2010. Il est souhaité bon vent à cette nouvelle entité.

**15. COMMISISON DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 3 décembre 2009 -
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN****a) Avenue du Curé-Baud - Mesures de circulation durant le chantier**

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : Deux sens uniques seront mis en place, l'un à l'entrée de Lancy côté Plan-les-Ouates au rond-point qui permet de tourner sur le chemin des Palettes et l'autre de la place du 1er-Août à ce même rond-point. Toutes les rues débouchant sur Curé-Baud seront donc contraintes à suivre ce mouvement. Cette organisation permettra à deux équipes de travailler simultanément pour réduire le temps des travaux. Les bus passeront temporairement par le chemin des Semailles et le chemin du Clos et auront leur terminus sur le chemin des Fraisiers.

Des containers de chantier seront installés à hauteur du chemin Emile-Paquin et du tennis des Fraisiers. Pour compenser la perte des places de stationnement en regard du tennis, il sera autorisé temporairement de stationner en face, sur le chemin des Champs-Gottreux.

Au chapitre développement durable, il est signalé que les containers de chantier sont équipés de panneaux solaires et qu'une partie des enrobés actuels pourra être recyclée pour constituer une sous-couche. A noter que les SIG effectueront dans le même temps des travaux sur les conduites d'eau.

Pour la communication aux riverains et passants, des affiches ont été posées. Leur lisibilité est mise en question, mais il est affirmé que leur objectif n'est que celui d'une annonce de chantier. Il est proposé de mettre les informations relatives au chantier sur le site internet de la commune et de les communiquer également à Plan-les-Ouates, notamment pour les entreprises, mais le Président affirme que ces démarches sont inutiles.

Séance ordinaire du 17 décembre 2009**b) Divers**

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : Notre Conseiller administratif distribue un récapitulatif sur Lancy-Florimont qui indique que la somme nécessaire à la création du village provisoire a bien été prévue sur les étapes précédentes, mais doit faire l'objet d'un arrêté pour des questions comptables.

Sont ensuite mentionnés le boulodrome de Colovrex - 180 m² pour six pistes et un bar – pour la somme de Fr. 541'000.-- et les travaux du Tram Cornavin-Onex-Bernex : depuis le 9 décembre, le chantier concerne le milieu de la chaussée depuis le chemin des Vieux-Chênes jusqu'à la route du Pont-Butin.

Les problèmes de voisinage avec le stade de Florimont ont été réglés via une convention et le paiement d'une somme de Fr. 15'000.--, ce qui a permis de faire lever l'opposition.

La réfection du terrain de pétanque attenant à l'EMS de La Vendée est demandée. Le manque de signalisation des travaux menés par la commune vers Tressy-Cordy est déploré et il est signalé que la question du cheminement piétonnier à hauteur du chemin de la Colline sera abordée à la prochaine séance. Il est également mentionné que la Direction générale de la mobilité n'est pas favorable à un passage piéton le long de la route du Grand-Lancy.

16. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. AUGSBURGER : J'aimerais tout d'abord retourner « l'Épine » au parti Socialiste en lui priant d'adresser ses excuses à notre Président actuel. Dans son bulletin de septembre, le parti Socialiste félicite la Présidente pour la brillante présidence du Conseil municipal 2008-2009. Je crois qu'il y a une légère erreur.

Ensuite, j'aimerais revenir sur une votation communale du 23 septembre 2001, intitulée « Pour la sauvegarde des quartiers verdoyants à Lancy », lancée par les Verts pour la sauvegarde de Surville et la remettre en zone villas. Il n'y a qu'un parti qui est allé au combat, ce sont les Verts, tous les autres partis, gauche-droite confondus étaient contre cette initiative.

Quand je lis l'article du 18 novembre 2009 où M. Baertschi se félicite de la construction de 750 logements au même endroit, je félicite l'éolienne que vous êtes.

M. ANNEN : Je demande au Conseil administratif, en vue des travaux à l'avenue du Curé-Baud et l'augmentation sensible qu'il y aura au niveau du trafic au chemin des Semailles, de regarder ce qui peut être fait au niveau de la sécurité, surtout pour les enfants allant à l'école des Palettes. C'est une demande qui m'est parvenue par les habitants du quartier.

Mme DILONARDO : Lors de la dernière séance plénière, j'annonçais la création de l'association FamiLancy lors d'une assemblée constitutive qui devait avoir lieu le 7 décembre dernier. Mme Monique Buunk-Droz et moi-même étant à l'origine du projet, étions très heureuses de ce dénouement, qui finalement, est de nouveau remis en question à une date ultérieure.

Différentes problématiques en sont la cause, le règlement d'application de la nouvelle loi cantonale n'est toujours pas entré en vigueur, les familles d'accueil et placeuses n'ont aucune obligation à s'affilier à une structure et la loi sur la protection des données empêche l'ELP (Evaluation des Lieux et Placements) de nous donner les coordonnées des Familles sans leur consentement.

Séance ordinaire du 17 décembre 2009

La situation actuelle est donc la suivante, les familles d'accueil du Grand-Lancy sont accueillies aux Poussins à Carouge. Les familles du Petit-Lancy sont accueillies à Onex-Familles. Le point de rencontre FamLancy subsiste et est même pérennisé. Il remporte un grand succès. Les rencontres ont lieu tous les mardis matins dans l'ancienne école enfantine du Petit-Lancy village.

Mme Johanna Failla, au départ maman de jour, vient d'être engagée par la Ville d'Onex en qualité d'animatrice pour le lieu de rencontre.

La remise de prime aux Familles d'accueil du Petit-Lancy, pour l'année 2009, aura lieu encore une fois le 27 janvier prochain.

L'ACG essaie de régler la problématique Famille d'accueil à Genève, il est objectivement plus sage d'attendre 2010 pour mobiliser les familles à entrer dans un processus d'association. Donc, rendez-vous l'année prochaine pour la suite.

Certains Conseillers municipaux ont reçu sur leur pupitre une enveloppe qui m'a été transmise par un habitant du Petit-Lancy. Tous les Conseillers municipaux en ont reçu une, certains l'ont reçue directement à leur domicile. Je crois que M. Baertschi aura une information à nous donner à ce sujet.

M. ERETZIAN : Au sujet du vote pour le restaurant scolaire, je désirerais qu'un comptage d'énergie soit effectué afin que la Cité d'Énergie ait une validation du concept des ingénieurs après une année d'exploitation. Pour l'instant ce n'est que de la théorie, rien n'a été réalisé dans les concepts.

Je voulais me joindre aux remerciements du Président pour les décorations de Noël. Effectivement, je les trouve superbes et je suis content que mon intervention de l'époque ait eu ses effets, et j'encourage le Conseil administratif à continuer ses efforts, et même d'année en année, de les améliorer.

M. FONTAINE : Je reviens sur les mots de Mme Dilonardo. J'aimerais qu'en Commission de l'aménagement du territoire, on puisse étudier cette pétition des habitants du quartier du Petit-Lancy.

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Je vais abonder dans le sens de Mme Dilonardo et M. Fontaine. Vous avez découvert comme moi ce soir le courrier urgent des habitants des maisons ouvrières du Petit-Lancy, et je voudrais dire quelques mots à ce propos.

Le succès cet automne de « Lancy d'Autrefois » montre bien l'attachement des habitants de notre ville à leurs racines historiques. Dans ce contexte, il m'apparaît tout à fait légitime, comme le font les pétitionnaires habitant les maisons ouvrières du Petit-Lancy, ces petites maisons situées entre la route de Chancy et le chemin des Pâquerettes, de vouloir préserver des quartiers d'âme à notre ville. Si vous avez eu la chance, comme les participants aux goûters intergénérationnels à Navazza, d'entendre quelqu'un, comme Georges Dubois, raconter, mimer, faire revivre la forge du Petit-Lancy, et toute la vie de ce quartier, vous ne pouvez que souhaiter le maintien de quartiers tels que celui-ci, qui restent porteurs de l'histoire de notre communauté, alors qu'ils se trouvent de plus en plus encerclés de grands complexes immobiliers.

J'espère donc de tout cœur que notre municipal pourra se pencher sur ce point pour défendre ce quartier si joliment entretenu par ses habitants, et à lui seul évocateur de tout un temps.

Par ailleurs, concernant les travaux sur l'avenue du Curé-Baud, je voudrais signaler que cela vaudrait quand même la peine de les indiquer parmi les travaux sur le site internet de la commune, car ils n'y figuraient pas aujourd'hui.

M. VITALI : Concernant la place du 1er-Août, j'ai remarqué que les 2 places qui sont réservées pour la mobilité réduite sont utilisées par des personnes qui ne sont pas du tout à mobilité réduite. Je demande un peu plus de prévention, pas forcément toujours mettre des amendes. Nous savons qu'au parking des

Séance ordinaire du 17 décembre 2009

Courtilllets, il y a une heure de libre, on a donc largement le temps de faire une petite course. Ce serait bien qu'il y ait un peu plus de tournus, surtout après les travaux qui sont annoncés sur l'avenue du Curé-Baud.

J'ai eu la chance de pouvoir aller souvent à la salle communale du Grand-Lancy, ce serait « bonnard » que les urinoirs soient un peu plus bas pour les plus petits car cela est un peu fastidieux pour les enfants.

M. BONFANTI : J'ai aussi un commentaire par rapport à la salle communale du Grand-Lancy. Est-ce qu'on pourrait penser à mettre des double-vitrages car il fait extrêmement froid au 2ème étage. Ce serait une bonne idée.

M. BAERTSCHI : Je crois savoir que ce qu'il y avait dans l'enveloppe concernait, grâce à trois interventions, je peux découvrir dans l'enveloppe que je n'ai pas eue ce soir. Il s'agit évidemment des maisons ouvrières. J'ai rencontré il y a quelques jours une délégation de ces personnes qui nous ont adressé une pétition à la suite d'une autorisation qui a été faite pour la construction d'une villa qui, manifestement, ne s'inscrivait pas de manière esthétique parfaitement au site.

J'aimerais vous lire une lettre qui est partie hier de la Ville de Lancy avec ma signature à M. Mark Muller :

« Concerne : Création d'un plan de site au Petit-Lancy

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Suite à une requête en autorisation de construire DD 102668, faisant l'objet d'une opposition du voisinage, le Conseil administratif se pose la question de la pertinence d'établir un plan de site pour le périmètre compris entre le chemin de l'Epargne, le chemin des Pâquerettes, la place des Ormeaux et la route de Chancy.

En effet, ce secteur est composé de constructions retraçant une époque spécifique que nous estimons intéressant de conserver dans le patrimoine architectural de la commune.

Le soussigné se tient à votre entière disposition pour de plus amples informations.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous portez à ce qui précède, nous vous prions, etc. ».

C'est fort volontiers qu'on peut en parler à la Commission de l'aménagement du territoire, vous savez que la volonté du Conseil administratif est en effet de mieux protéger ces maisons ouvrières, dont on pensait qu'elles n'avaient pas de problème, mais il faut reconnaître qu'il y a actuellement une disposition légale qui permet de mieux les protéger, donc nous avons demandé qu'un plan de site soit fait à cet endroit-là, je pense que cela répond en partie à la préoccupation des habitants. Si M. Muller est sensible à ce sujet-là, très bientôt, nous pourrons vous proposer des solutions pour garder cet espace mieux protégé.

M. LANCE : Une réponse à M. Annen concernant ses inquiétudes par rapport à la sécurité au chemin des Palettes. Effectivement, il y a aura beaucoup de circulation au chemin des Palettes, je vous propose d'étudier la possibilité de mettre en place une patrouilleuse scolaire pendant la durée des travaux, peut-être au niveau de la Coop ou au giratoire Semailles-Palettes. Nous étudierons cette possibilité avec M. Scaglioni.

Concernant la remarque de M. Vitali, vous avez parfaitement raison. Il y a quelques jours, j'ai demandé à nos agents d'intervenir par rapport à ces deux places réservées aux conducteurs handicapés qui sont régulièrement squattées par des gens qui n'ont rien à y faire. Nos ASM vont commencer par sensibiliser les contrevenants juste avant Noël, et à partir du mois de janvier, ceux-ci seront amendés.

M. RENEVEY : Il est de coutume d'adresser un petit panégyrique aux Conseillers municipaux sortants. C'est quelque chose que je fais avec plaisir. Il s'agit du départ de M. Thierry Aeschbacher.

M. Aeschbacher est entré en 2003 au Conseil municipal. Il était déjà, dès l'année suivante, 2004-2005, Président du Conseil municipal. Entre 2003, 2006 et 2009, membre du Bureau de ce même Conseil. Entre 2003 et 2007, Vice-président de la Commission de sécurité. Entre 2007 et 2009, Vice-président de la

Séance ordinaire du 17 décembre 2009

Commission des affaires sociales. M. Aeschbacher était également membre des Commissions de l'aménagement du territoire, sports, travaux et constructions.

C'est quelqu'un qui a toujours eu des idées, qui les a défendues, qui avait un engagement vis-à-vis de ce Conseil. Je dois dire à titre personnel, j'ai eu du plaisir à ferrailer avec lui sur certains sujets. Il s'est couramment exprimé lors des séances de commissions, lors des séances du Conseil municipal, il a été d'ailleurs, on peut le dire, une des chevilles ouvrières d'un mouvement de fronde contre le budget du Conseil administratif.

Il s'agit maintenant de lui adresser un bon vent et je pense que son engagement pour la Ville continuera par d'autres biais, notamment par le biais de la sécurité, du moins je le suppose. Je le laisse venir ici car j'ai un cadeau à lui offrir.

M. AESCHBACHER : Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les membres de ce Conseil, Mesdames et Messieurs du public,

Voici venu le moment de mettre un terme à mon mandat de Conseiller municipal au sein de cette commune.

Je dois vous dire que j'ai longuement réfléchi au contenu de ce message. J'hésitais longuement entre plusieurs versions.

J'aurais pu prendre une variante très politique, en parlant des tendances dictatoriales de certains présidents de commissions qui ont oublié que nous étions en démocratie. J'aurais pu traiter des alliances contre nature qui nous ont été reprochées à droite, alors même que certaines alliances de l'autre côté de ce Conseil étaient assez détonantes sous le couvert du dialogue et de la cohérence. J'aurais enfin pu aborder les volontés assez étonnantes d'aménagement de notre commune, surtout de la part d'un Conseiller administratif Vert, mais je ne pense pas que cela aurait amené grand-chose aux débats, surtout en cette période plutôt propice aux fêtes et aux vœux.

J'ai donc décidé de vous faire part de deux vœux, de deux souhaits que j'ai en quittant ce Conseil. Le premier, que la vie politique lancéenne ne bascule pas dans la politique spectacle comme c'est trop souvent le cas, en ville de Genève notamment.

Le deuxième, que ce Conseil puisse retrouver une certaine bonne ambiance qui existait il y a encore pas si longtemps et qui malheureusement a semble-t-il, aux dires des anciens qui sont encore parmi nous, disparu. Nous ne devons pas oublier que si nous avons été élus, c'est pour défendre le bien de tous les habitants de notre commune.

En conclusion, j'aimerais ne pas oublier de remercier plus particulièrement notre Secrétaire générale Odile de Garrini ainsi que la secrétaire du Conseil municipal Maya Augsburgger qui ont toujours été disponibles et efficaces, pour moi en tout cas.

Je tiens également à remercier notre exceptionnel huissier ainsi que l'administration municipale avec qui j'ai toujours eu le plaisir de collaborer, un certain nombre de chefs de service sont là parmi nous.

Enfin, merci aux membres de mon groupe qui m'ont soutenu et quelquefois supporté aussi, et surtout, je souhaite plein succès à mon successeur Yves Page, qui, je suis sûr sera le digne successeur de son père, que je salue puisqu'il est présent également, et assurera parfaitement la relève.

Je vous souhaite bon vent pour la suite. Merci.

M. FAVRE : Je remercie M. Aeschbacher et je le suis reconnaissant d'avoir tenu un discours très rassembleur. Je lui souhaite également bon vent pour son futur.

Séance ordinaire du 17 décembre 2009

17. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.

M. FAVRE : Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes Fêtes de Noël, bon début d'année, à 2010, et la cave est ouverte.

| La séance est levée à 21 heures 40. _____

Le Secrétaire :

Javier ALONSO

Le Président :

Yves FAVRE